Comité pour l’élimination de la discrimination  
à l’égard des femmes

Vingt-sixième session

14 janvier-1er février 2002

\* CEDAW/C/2002/I/1.

Point 6 de l’ordre du jour provisoire\*

Application de l’article 21 de la Convention  
sur l’élimination de toutes les formes  
de discrimination à l’égard des femmes

Rapports présentés par les institutions spécialisées  
des Nations Unies sur l’application de la Convention  
dans les domaines entrant dans le cadre de leurs activités

Note du Secrétaire général

Additif

Organisation des Nations Unies pour l’alimentation  
et l’agriculture

1. Au nom du Comité, le Secrétariat a invité, le 30 octobre 2001, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) à présenter au Comité un rapport sur les informations fournies par les États concernant l’application de l’article 11 et des articles connexes de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, rapport qui viendrait compléter les renseignements figurant dans ceux des États parties à la Convention que le Comité doit examiner à sa vingt-sixième session.
2. Le Comité a également souhaité recevoir des informations sur les activités et programmes entrepris par la FAO et les décisions de principe adoptées pour promouvoir l’application de l’article 11 et des articles connexes de la Convention.
3. Le rapport qui figure en annexe a été présenté comme suite à la demande du Comité.

Annexe

Rapport présenté par l’Organisation des Nations Unies  
pour l’alimentation et l’agriculture au Comité pour l’élimination  
de la discrimination à l’égard des femmes à sa vingt-sixième session

Fidji

1. Selon des statistiques de la FAO, les Fidji comptaient environ 814 000 habitants en 2000, dont 50,5 % vivant dans des zones rurales. La population est composée de différents groupes ethniques. On observe des différences selon l’origine ethnique sur les plans du taux d’activité, du choix des secteurs d’activité et de la constitution des familles. La majorité de la population rurale est d’origine fidjienne.
2. L’agriculture est le pilier et le secteur le plus important de l’économie fidjienne, représentant presque 43 % des recettes d’exportation. En 2000, ce secteur a représenté près de 50 % des emplois et 19 % du produit intérieur brut (PIB) des Fidji. Bien qu’il n’ait pas cessé de croître ces dernières années, sa part dans le PIB a diminué de 21 % depuis 1994.
3. Le secteur de la sylviculture représente en tout 2,5 % du PIB et 10 % des recettes d’exportation. Il occupe le cinquième rang dans les exportations. Le plan forestier des Fidji est axé sur la plantation de feuillus et de pins avec respectivement 44 760 hectares et 40 730 hectares plantés.
4. Les pêcheries occupent désormais le quatrième rang pour les exportations, principalement en raison de l’exportation de gros thon au Japon et dans d’autres pays; elles offrent des possibilités de croissance appréciables. Environ 90 % des villages sont situés dans des zones côtières et une part importante de la population fidjienne dépend de la pêche vivrière pour ses besoins en protéines.
5. La production de boeuf, de produits laitiers et de porc a baissé au cours des dernières années.
6. Alors que le pourcentage de la population active travaillant dans le secteur agricole a diminué de 42 % en 1995 à 39 % en 2000, les statistiques de la FAO indiquent que le pourcentage de femmes parmi les agriculteurs est passé de 16,5 % en 1995 à 19,3 %, tandis que le pourcentage d’hommes est tombé de 83,4 % en 1995 à 80,6 % en 2000.
7. La question de la propriété foncière a toujours été explosive, et elle a été à l’origine du renversement du Gouvernement par la force en mai 2000. Les terres appartenant aux autochtones représentent 82,9 % du total et ne peuvent donc être vendues ou cédées de quelque façon que ce soit. Elles peuvent cependant être louées par l’intermédiaire du Native Land Trust Board (NLTB). Les baux sont habituellement de très longue durée entre 30 et 99 ans, et l’utilisation est bien précisée et soumise à l’approbation du NLTB. De nombreux baux concernant la culture sucrière arrivent à échéance en 2000-2002. Les récents changements intervenus dans le pouvoir politique et les désaccords à propos des droits respectifs des propriétaires et des locataires ont rendu difficile la conclusion d’accords sur le renouvellement des baux.
8. La production domestique demeure importante pour de nombreux foyers ruraux; la majorité de la population a besoin d’une forme ou d’une autre de revenu en espèces pour vivre. Environ un quart de la population active est salariée, et le reste tire ses revenus d’emplois dans le secteur informel et de la vente de produits de base. Cependant, suite aux événements de mai 2000, 6 000 à 8 000 personnes ont perdu leur emploi. De nombreuses entreprises, en particulier les hôtels et les commerçants, ont réduit le temps de travail de moitié tout en gardant leurs employés techniquement « actifs ». Les pertes réelles de revenus ont été beaucoup plus importantes que le laissaient supposer les chiffres officiels.
9. On compte de plus en plus de travailleuses indépendantes aux Fidji, dans des activités telles que l’agriculture, le maraîchage, la pêche et le ramassage de coraux, l’artisanat, le commerce de détail et la vente de produits alimentaires. Les politiques menées visent à faire participer les femmes au développement, à leur donner une formation pour leur permettre de trouver un emploi plus facilement, à mieux diffuser l’information sur les sexospécificités et à renforcer la coordination des activités relatives à la parité entre les sexes et examiner la législation sur ce plan. Une formation visant à sensibiliser aux problèmes de la condition féminine a été dispensée et la question est maintenant largement présente dans les politiques et activités des pouvoirs publics.
10. Le programme technique de la FAO a permis d’apporter une aide indispensable aux Fidji dans les domaines suivants : statistiques agricoles, lutte contre la prolifération du tulipier du Gabon, fourniture d’intrants agricoles aux agriculteurs touchés par la sécheresse, préparation aux catastrophes et atténuation de leurs effets, et étude des parasites et des maladies de l’abeille. Les Fidji ont également bénéficié d’une assistance sous la forme de quatre projets Telefood. Dans le cadre de la campagne annuelle Telefood, la FAO diffuse des émissions et organise des concerts et d’autres manifestations pour aller au-devant du public et le sensibiliser au problème de la faim dans le monde et mobiliser des ressources pour des centaines de projets de lutte contre la faim. Parmi les projets Telefood approuvés, on peut citer celui des femmes du village de Vuo concernant une petite porcherie, réalisé en décembre 2000 au moyen de fonds collectés lors de la campagne Telefood 1997.

Assistance apportée par la FAO

1. Les petites pêcheries privées fournissent l’essentiel du poisson consommé aux Fidji. La politique du Gouvernement consiste à les encourager à devenir plus efficaces et à offrir au consommateur du poisson de meilleure qualité. Aussi la FAO a-t-elle lancé un projet d’assistance technique intitulé « Enhancement of Customary Marine Fishery Tenure » qui a pour objectif d’améliorer le rôle du système traditionnel des qoliqoli afin de renforcer la gestion des pêcheries côtières. L’amélioration de ce système de gestion des pêcheries aura pour effets directs d’augmenter la participation de la population au secteur halieutique, de renforcer les capacités de gestion et d’améliorer la sécurité alimentaire. Il permettra en outre d’améliorer la situation économique et sociale des groupes désavantagés et plus particulièrement celle des femmes dans les villages de pêcheurs, ce qui sera accompli grâce à la mise au point d’une méthodologie fondée sur la pratique traditionnelle, de directives pour la formation des villageois et celle des personnes qui seront ensuite elles-mêmes chargées d’enseigner la gestion à l’échelon local.

Trinité-et-Tobago

Agriculture

1. Selon des statistiques de la FAO, Trinité-et-Tobago comptait 1 289 000 habitants en 2000, dont 26 % dans des zones rurales. Seulement 8,7 % de la population active travaillaient dans l’agriculture.
2. En 2000, les femmes représentaient 37,3 % de la population active, mais seulement 3,7 % d’entre elles travaillaient dans l’agriculture. Le pourcentage d’hommes actifs était de 62,7 %, dont 11,6 % travaillaient dans l’agriculture. Les femmes représentaient 16 % de la main-d’oeuvre agricole totale.
3. Après deux années de déclin, la production agricole a augmenté de 12,6 % en 1999. La part du secteur dans le PIB est passée de 2,4 % en 1998 à 2,9 %.

Les femmes dans l’agriculture

1. Les femmes accomplissent des tâches agricoles importantes telles que les semailles, la taille des plantes, le désherbage, l’épandage des engrais et la récolte.
2. Une étude de la FAO publiée en 1995 concernant l’amélioration de l’utilité et de l’efficacité de la vulgarisation agricole à l’intention des agricultrices au début des années 90 a révélé que 26,5 % des chefs de famille à Trinité-et-Tobago étaient des femmes et que 61,25 % étaient des hommes. Elle a également montré que seulement 13,75 % des femmes faisaient partie d’associations d’agricultrices et que 40 % étaient aidées par leur mari dans leur tâches. Les femmes ont une voix prépondérante au moment de sélectionner les cultures réservées à l’usage familial et au stockage de vivres. Les décisions concernant la culture et la vente de produits issus de cultures secondaires incombent à la fois au mari et à la femme. Quatre-vingt pour cent des agricultrices de Trinité-et-Tobago prennent des décisions importantes concernant la gestion du revenu familial.